

**PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE  
DE L'EXERCICE 2016**

## 1) L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

**Le budget supplémentaire constitue à la fois un budget de report de l'exercice précédent et un budget d'ajustement de l'exercice en cours.**

**C'est un budget de report qui assure la liaison entre deux exercices** en reprenant les résultats globaux constatés à la clôture de l'exercice précédent. Il reprend également les reports de crédits en recettes et en dépenses non consommés mais juridiquement et comptablement engagés au cours de l'exercice précédent.

**C'est un budget d'ajustement qui comprend des ajustements à la hausse ou à la baisse de crédits** ainsi que les estimations de dépenses et de recettes nouvelles apparues depuis le vote du budget primitif par le Conseil Municipal en février dernier.

Dans ce cadre, le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2016 a pour objet :

- **de reprendre les reports de crédits de l'exercice 2015 correspondant aux restes à réaliser de recettes et de dépenses d'investissement comptablement engagés au 31 décembre 2015 pour 1,932 M€ en recettes et 7,880 M€ en dépenses,**
- **d'ajuster les recettes et les dépenses prévues au budget primitif de l'exercice 2016 voté par le Conseil Municipal le 6 avril dernier,**
- **de constater en report à nouveau l'excédent de l'exercice budgétaire 2015 figurant au compte administratif approuvé par le Conseil Municipal le 16 juin dernier (+2,676 M€),**
- **de prendre en compte les nouvelles opérations à intervenir d'ici la fin de l'année en investissement.**

**Le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2016 qui est soumis pour approbation au Conseil Municipal s'équilibre donc comme suit :**

<b>Section de fonctionnement .....</b>	<b>3.036.312,34 €</b>
<b>Section d'investissement.....</b>	<b>14.923.939,35 €</b>
<b>TOTAL .....</b>	<b>17.960.251,69 €</b>
Dont mouvements réels .....	16.019.811,69 €
<i>Dont mouvements d'ordre .....</i>	<i>1.940.440,00 €</i>

Les virements de crédits en dépenses entre chapitres budgétaires s'élèvent à un montant de 246.013 € de la section d'investissement (-246.013 €) vers la section de fonctionnement (+246.013 €).

Après reprise du solde de clôture de la section d'investissement pour 3,160 M€, le résultat de l'exercice 2015 permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour 9,108 M€ et d'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 2,676 M€ en report à nouveau de recettes de la section de fonctionnement.

## **2) LA PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement sont égales à :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BS 2016</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>3.036.312 €</b>
Dépenses réelles	1.095.872 €
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>1.940.440 €</i>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>3.036.312 €</b>
Recettes réelles	3.036.312 €
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>0 €</i>

### **a) Les dépenses réelles de fonctionnement**

**Hors réserve pour dépenses imprévues de fonctionnement, les dépenses nouvelles de fonctionnement s'élèvent à +0,490 M€ au BS 2016 (+0,359 M€ au BS 2015) dont +1,122 M€ pour les dépenses de gestion courante et -0,631 M€ pour les mouvements financiers.**

L'ajustement concernant les dépenses courantes est donc limité à +0,6% du montant total des crédits inscrits en dépenses au BP 2016 (68,955 M€).

Les chapitres budgétaires principalement concernés par le BS 2016 sont les suivants :

**920 – Administration générale ..... +463.612 €**

Les principales dépenses sont constituées des éléments suivants :

**\* la provision budgétaire de 100.000 euros correspondant à l'incidence sur l'exercice 2016 (6 mois) de l'augmentation générale des traitements des fonctionnaires (indice 100) de +0,6% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 annoncée en mai dernier par le Gouvernement et publiée au Journal Officiel du 26 mai dernier. Une 2<sup>ème</sup> augmentation également de +0,6% est programmée pour le 1<sup>er</sup> février 2017 avec une incidence prévisionnelle évaluée à 180.000 € au BP 2017.**

**Au total, cette augmentation de +1,2% représente un coût budgétaire annuel pour la ville de 400.000 € en année pleine dès 2018.**

\* **la prévision concernant le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) à verser à l'EPT Paris Est Marne & Bois pour l'exercice 2016 provisionné à hauteur de 100.000 € (environ 2 euros par habitant) et dont l'évaluation définitive pour 2016 fera l'objet d'une délibération concordante du Conseil de Territoire et du Conseil Municipal prévue pour la fin de l'exercice après finalisation du travail en cours depuis mai dernier de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT).**

\* un complément de crédits au titre de la location de cars (+115.000 €). Les crédits inscrits au BP 2016 pour 335.000 € n'étaient qu'une provision initiale compte-tenu du changement d'organisation de ce service au garage municipal intervenu en septembre 2015. Le cas échéant, un complément de crédits pourra être inscrit en DM1 pour ajuster les crédits budgétaires au plus près des réalisations de l'exercice 2016.

Ce chapitre comprend également le complément de crédits inscrits pour l'acquisition des fournitures pour les travaux en régie du service des bâtiments communaux (50.000 €).

**922 – Enseignement et formation ..... +66.351 €**

Il s'agit, notamment, des virements de crédits budgétaires de la section d'investissement vers la section de fonctionnement afin d'assurer l'entretien courant annuel des écoles communales (écoles maternelles et écoles élémentaires).

**923 – Culture ..... +51.755 €**

Ce chapitre intègre le complément annuel de subvention municipale versée à l'Association Musique et Danse, en particulier pour le financement de la programmation des spectacles destinés au jeune public en 2015 dans les théâtres maisonnis (Claude Debussy et NECC), pour un montant de +40.000 €.

**928 – Aménagement et services urbains ..... +520.389 €**

Ces ajustement budgétaires comprennent notamment :

- les crédits destinés à un effort particulier pour les espaces verts urbains pour un total de 170.000 € dont 80.000 € pour les travaux d'entretien courant, 50.000 € pour les acquisitions de fournitures courantes pour la régie des espaces verts et 40.000 € pour les travaux de nettoyage des bords de Marne (Parc du Moulin Brûlé et Jardin des 5 Sens),

- les crédits destinés à un effort particulier pour l'entretien et les réparations courantes du réseau communal d'éclairage public (80.000 €),
- les crédits nécessaires au paiement des dépenses de maintenance du réseau communal d'assainissement dans l'attente du transfert effectif de cette compétence à l'EPT Paris Est Marne & Bois et qui feront l'objet d'un remboursement à la ville dans le cadre du FCCT (73.200 €),
- le suivi et l'animation de la nouvelle OPAH lancée par la ville pour le quartier DODUN au titre de l'année 2016 (46.000 €).

**933 – Impôts et taxes non affectés (mouvements financiers) ..... -631.493 €**

**Ils correspondent à l'ajustement des dépenses constatées au titre du FPIC pour 2016. Ce prélèvement du FPIC est égal à 658.507 € pour 2016 contre une prévision budgétaire initiale de 1.290.000 € inscrite au BP 2016 (-631.493 €).**

La ville est, depuis 2012, contributrice au titre du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

Sont contributeurs au FPIC les EPCI à fiscalité propre et les communes «isolées» dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 90% de la moyenne nationale.

La loi NOTRe ainsi que la loi de finances initiale pour 2016 sont venues modifier profondément pour les communes désormais rattachées à la Métropole du Grand Paris (MGP) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 le cadre de fonctionnement du FPIC. En effet, les ex. EPCI existants au 31 décembre 2015 sont supprimés et les établissements publics territoriaux (EPT) qui ne sont juridiquement pas des EPCI deviennent, en lieu et place de leurs communes membres, l'échelon de prélèvement du FPIC.

Ainsi, pour l'EPT Paris Est Marne & Bois, le prélèvement opéré au titre du FPIC est égal à un montant total de -10.651.321 € pour 2016. Ce montant a été ensuite réparti sur 12 communes (et non 13) puisque la ville de Champigny-s/Marne qui est une commune classée en «DSU-Cible» (250 premières communes classées en DSU pour 2016) est désormais totalement exonérée de prélèvement au titre du FPIC.

**Pour 2016, l'EPT a choisi de mettre en œuvre la répartition de droit commun (article L.2336-3 CGCT) entre ses 12 communes (hors Champigny-s/Marne) ce qui a conduit à un montant de 658.507 € pour Maisons-Alfort au titre du FPIC 2016.**

L'équilibre de la section de fonctionnement du BS 2016 permet d'inscrire, comme les années précédentes, en réserve pour dépenses imprévues un montant de 0,605 M€,

soit 0,9% des crédits en dépenses réelles de fonctionnement inscrits au BP 2016 (68,955 M€).

Cette réserve permettra, notamment d'ajuster, au plus près, en DM1 de l'exercice, les crédits affectés aux dépenses de personnel de l'exercice 2016 (traitements bruts et charges sociales du personnel communal)(+0,360 M€ en DM1 2015).

### **b) Les recettes réelles de fonctionnement**

**Hors reprise de l'excédent net de l'exercice 2015 pour +2,676 M€, les recettes nouvelles de fonctionnement sont égales à +0,351 M€ au BS 2016 et concernent essentiellement :**

**Impôts et taxes (article 73)..... +233.503 €**

Les recettes inscrites au BP 2016 voté par le Conseil Municipal le 6 avril dernier peuvent être ajustées pour tenir compte :

- du produit encaissé au titre des rôles supplémentaires de fiscalité directe pour +118.810 € au 30 juin 2016 compte-tenu des notifications transmises par les services fiscaux depuis le début de l'exercice.

- de l'ajustement du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) afin de prendre en compte la base d'imposition notifiée par la Direction Départementale des Finances Publiques en 2016 (+113.392 €) sans augmentation du taux d'imposition voté par le Conseil Municipal à hauteur de 5,93% pour 2016.

**Dotations et participations (article 74) ..... -20.334 €**

Les recettes inscrites au BP 2016 voté par le Conseil Municipal le 6 avril dernier doivent être ajustées pour tenir compte de :

**1° l'ajustement au BS 2016 de la dotation forfaitaire de DGF pour 2016 égale à 7.434.308 € contre une prévision de 7.500.000 € au BP 2016 (-65.692 €) :**

Dans le cadre du plan VALLS présenté en 2014 de 50 Md€ d'économies budgétaires entre 2015 et 2017 et codifiées pour la DGF à l'article L.1613-1 du CGCT, le montant de la DGF versé aux collectivités territoriales a été réduit de -3,7 Md€ en 2016 (33,2 Md€) après une baisse de -3,5 Md€ en 2015 et de -1,4 Md€ en 2014.

Cette réduction drastique des concours financiers de l'Etat a été votée en loi de finances pour 2016 (loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015) et codifiées dans le cadre des articles L.1613-1 et L.2334-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Cette contribution de la commune au redressement des finances publiques représente ainsi une réduction de -1.244.807 euros en 2016 par rapport à 2015 et une baisse totale de -2,964 M€ sur 3 ans pour la seule DGF (2014-2016).**

De plus, à partir de 2015, la dotation forfaitaire de DGF fait l'objet d'un écrêtement supplémentaire plafonné à 3% en fonction du potentiel fiscal si le potentiel fiscal communal est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen (article 107 de la loi de finances pour 2015).

**La ville de Maisons-Alfort est soumise à cet écrêtement supplémentaire qui représente une réduction supplémentaire de -188.858 euros de la dotation de DGF en 2016.**

Enfin, concernant l'année 2017 qui est la 3<sup>ème</sup> et dernière année prévue de réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales dans le cadre du plan VALLS sur 2015-2017, le Président de la République a publiquement annoncé le 2 juin dernier devant le Congrès de l'Association des Maires de France (AMF) que la baisse des dotations initialement prévue en 2017 pour -3,7 Md€ sera finalement réduite de moitié, soit seulement une baisse d'environ -1,8 Md€ dans le cadre du PLF 2017 qui sera présenté en septembre prochain.

**Dans cette hypothèse, la DGF attendue pour la ville pourrait être d'environ 6,840 M€ en 2017 contre 7,434 M€ en 2016, soit une nouvelle réduction limitée à environ -600.000 € (-8% en 2017 contre -16% en 2016 hors effet DCPS).**

2° l'ajustement au BS 2016 du montant réellement perçu de Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) pour 2016 (+2.771 €) :

La ville reste encore éligible en 2016 à la DSU pour un montant de 262.771 €, montant gelé depuis l'exercice 2008 à ce niveau (260.000 € au BP 2016).

**Produits exceptionnels (article 77) ..... +112.400 €**

Ces recettes concernent les dégrèvements et les remboursements de taxes foncières obtenus au titre des années 2014 et 2015 pour 96.000 € (Mission Eco-Finance) et un remboursement exceptionnel de VEOLIA pour 16.400 €.

### **3) LA PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les inscriptions budgétaires de la section d'investissement sont égales à :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BS 2016</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>14.923.939 €</b>
Dépenses réelles	3.884.587 €
Déficit de clôture d'investissement N-1	3.159.646 €
Reports de dépenses de l'exercice N-1	7.879.706 €
<i>Dépenses d'ordre</i>	0 €
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>14.923.939 €</b>
Recettes réelles	11.051.803 €
Reports de recettes de l'exercice N-1	1.931.696 €
<i>Recettes d'ordre</i>	1.940.440 €

#### **a) Les dépenses d'investissement**

**Hors réserve pour dépenses imprévues d'investissement, les propositions nouvelles de dépenses d'investissement sont égales à 3,685 M€ au BS 2016, soit un effort d'investissement supplémentaire en faveur des maiennais représentant 35% du montant des dépenses d'équipement brut (hors amortissement en capital de la dette) inscrites au BP 2016 (10,530 M€).**

Ces dépenses d'équipement nouvelles sont entièrement autofinancées (aucun emprunt globalisé supplémentaire au BS 2016) grâce à la reprise de l'excédent de l'exercice 2015.

**Cet équilibre de financement permettra de poursuivre en 2016 et en 2017 la politique de désendettement communal (-28% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005).**

**L'opération la plus importante concerne la provision budgétaire affectée au financement pour la construction du nouvel équipement sportif dans le quartier des Juilliottes (Dojo et Gymnastique) pour un montant de 1.800.000 euros, soit environ 70% du coût prévisionnel évalué à 2,525 M€ TTC. Une 2<sup>ème</sup> tranche de crédits de paiement sera donc inscrite au BP 2017 pour 725.000 euros.**

**Cette provision est rendue possible sans emprunt supplémentaire avec la cession foncière du parvis de la gare du Vert de Maisons à la Société du Grand Paris pour 1,839 M€ (Conseil Municipal du 16 juin 2016).**

Ces dépenses concernent principalement les chapitres suivants :

**900 – Administration générale ..... +417.306 €**

Ces crédits comprennent principalement le plan de modernisation des réseaux et des serveurs informatiques de tous les bâtiments administratifs communaux pour 400.000 €.

**902 – enseignement et formation ..... +177.747 €**

Il s'agit principalement :

- des travaux d'entretien renforcé dans les écoles maternelles et élémentaires intervenus depuis le vote du BP 2016 par le Conseil Municipal à hauteur de 145.000 €,

- des crédits complémentaires permettant l'équipement numérique de la 1<sup>ère</sup> tranche des écoles élémentaires (8 écoles) qui seront équipées dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2016/2017 dans le cadre de la subvention de 80.000 € attribuée par le Rectorat de Créteil (classes mobiles, vidéoprojecteurs, tableaux blancs et connexion internet haut débit par raccordement à la fibre optique) pour 40.000 €. Pour mémoire, cette opération a fait l'objet d'un report de crédits de l'exercice 2015 d'un montant de 60.000 € et d'une inscription au BP 2016 également d'un montant de 60.000 €, soit un budget prévisionnel de 160.000 € (120.000 € + 40.000 €).

**903 – Culture ..... +81.620 €**

Il s'agit, notamment, des crédits nécessaires aux travaux de remise en état du Moulin Brûlé suite à la crue de la Marne de juin dernier pour 45.000 €.

**904 – Sport et Jeunesse..... +2.027.746 €**

Outre la provision constituée pour le nouvel équipement sportif des Juilliottes à hauteur de 1.800.000 € et indiquée plus haut, ces crédits comprennent :

- le complément de crédits pour l'aménagement du Skate Park de Maisons-Alfort inauguré le 21 mai dernier au parc la Fontaine pour un montant de 55.000 €, soit un coût total de 0,255 M€ (200.000 € au BP 2015),

- le remplacement de la clôture (3<sup>ème</sup> tranche) du stade Cubizolles (avenue de Gaulle) pour un montant de 50.000 €.

**908 – Aménagement et environnement ..... +961.962 €**

Il est proposé d'inscrire au projet de BS 2016 les crédits suivants :

- une subvention d'investissement pour l'OPH Maisons-Alfort Habitat d'un montant de 700.000 € affectée au financement de l'opération d'acquisition de l'immeuble de 25 logements locatifs privés situé au 13 rue Parmentier et qui seront conventionnés en logements locatifs sociaux de type PLS.

Le coût total de cette acquisition est de 3,400 M€, soit une subvention représentant 20% du coût financé par la ville. Une délibération d'approbation de cette subvention d'investissement à verser à l'OPH Maisons-Alfort Habitat est également présentée au Conseil Municipal pour une mise en conformité avec l'instruction comptable M14.

- un complément de crédits pour la réalisation de la ferme pédagogique de Maisons-Alfort inaugurée le 21 mai dernier et qui a reçu plus de 6.000 visiteurs au 31 août 2016 pour un montant de 240.000 €, soit un coût total de 0,420 M€ (180.000 € au BP 2015),

- l'acquisition d'un camion-benne supplémentaire affecté au service municipal de collecte des encombrants sur demande des Maisonnais pour un montant de 79.500 €.

Enfin, l'équilibre de la section d'investissement du BS 2016 permet d'inscrire en réserve pour dépenses imprévues un montant de 0,200 M€, soit 1,4% des crédits en dépenses réelles d'investissement inscrits au BP 2016 (14,630 M€). Ces crédits pourront notamment être affectés au financement des dépenses supplémentaires éventuelles liées à la crue de la Marne en juin dernier.

#### **b) Les recettes réelles d'investissement**

**Hors capitalisation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 pour 9,107 M€, les recettes nouvelles d'investissement sont égales à +1,950 M€ au BS 2016.**

**Dotations et fonds d'investissement (article 10).....-68.164 €**

Le BS 2016 doit tenir compte :

\* de la suppression de la Dotation Départementale Globalisée d'Investissement (DDGI) inscrite au BP 2016 pour 140.000 € puisque le Conseil Départemental a supprimé pour des raisons d'économie budgétaire cette subvention d'investissement aux communes (3,570 M€ en 2015) qui existait depuis de très nombreuses années (-140.000 € pour Maisons-Alfort),

\* des ajustements au titre du FCTVA de l'exercice 2016 (dépenses d'investissement de l'exercice 2014) pour un total de +71.836 € à raison de +10.633 € pour la recette liée au budget principal (1.460.633 € dont 1.450.000 € au BP 2016) et +61.203 € pour

la recette liée au budget annexe mais qui doit être comptabilisée dans le budget principal puisque le budget annexe a été supprimé de droit au 1<sup>er</sup> janvier dernier compte-tenu du transfert de la compétence «eau et assainissement» de la commune à l'EPT.

**Subventions d'investissement (article 13) ..... +518.311 €**

Le BS 2016 comprend également les subventions d'investissement attribuées à la ville depuis l'élaboration du projet de BP 2016 à savoir :

\* la subvention d'investissement attribuée par la CAF du Val-de-Marne (20% HT) pour les travaux de rénovation et d'extension de l'accueil de loisirs des Planètes pour un montant de 308.000 € de subventions sur un coût prévisionnel de 1,850 M€ TTC,

\* la subvention du Rectorat de Créteil concernant l'acquisition de 20 classes mobiles pour 8 écoles élémentaires (1<sup>ère</sup> tranche) dans le cadre de l'équipement numérique des écoles élémentaires communales et qui a fait l'objet d'une convention approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin dernier pour 80.000 €,

\* la subvention d'investissement attribuée par le Conseil Départemental au titre du Skate Park (40% HT) pour un montant de 66.666 €,

\* la subvention d'investissement attribuée par le Centre National du Cinéma au titre du Ciné Debussy (cinéma numérique) inauguré le 17 mars dernier pour un montant de 62.800 €.

**Emprunts et dettes assimilées (article 16) ..... -390.000 €**

L'équilibre du BS 2016 permet de réduire de 390.000 € le montant inscrit de l'emprunt globalisé au BP 2016 à hauteur de 890.000 € à 500.000 € (-390.000 €).

Compte-tenu du report d'emprunt de 1 M€ au titre de l'exercice 2015, le montant réajusté de l'emprunt globalisé est égal à 1.500.000 € au titre de l'exercice 2016 (BP+BS).

**Cessions d'immobilisations (article 95)..... +1.884.000 €**

Ces recettes correspondent aux cessions d'immobilisations approuvées par délibération du Conseil Municipal du 16 juin dernier :

\* la cession du parvis de la future gare du Grand Paris Express (ligne 15) au Vert de Maisons à la Société du Grand Paris pour un montant de 1.839.000 €,

\* la cession de 3 places de parking dans la résidence située au 51 avenue Foch (Résidence des Îles) pour un montant de 45.000 €.

#### **4) LES CREDITS VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2016**

En mouvements réels, les crédits inscrits au titre de l'exercice 2016 se présenteront donc comme suit :

<b>Mouvements réels</b>	<b>BP</b>	<b>BS</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1-Section de fonctionnement</b>			
Dépenses réelles (1)	68.955.310 €	1.095.872 €	<b>70.051.182 €</b>
Recettes réelles (2)	74.587.790 €	3.036.312 €	<b>77.624.102 €</b>
Epargne brute	5.632.480 €	1.940.440 €	<b>7.572.920 €</b>
<b>2-Section d'investissement</b>			
Dépenses réelles (3)	14.629.900 €	14.923.939 €	<b>29.553.839 €</b>
Recettes réelles (4)	8.997.420 €	12.983.499 €	<b>21.980.919 €</b>
<b>Total des dépenses (1+3)</b>	<b>83.585.210 €</b>	<b>16.019.812 €</b>	<b>99.605.022 €</b>
<b>Total des recettes (2+4)</b>	<b>83.585.210 €</b>	<b>16.019.812 €</b>	<b>99.605.022 €</b>

**Vous trouverez en annexe à la présente note la présentation détaillée des dépenses réelles et des recettes réelles de la section d'investissement inscrites au projet de BS 2016.**